

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 29 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 27

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 4

AYANT DONNE POUVOIR : 4

Le 29 avril 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 avril par le président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sées, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Nathalie VILLIEN, Jean JOVET, François PERRIER, Marie Françoise BOCH, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Montvalezan : Jacky ARPIN, Magali VINSON

Sées : Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier, DUCH, Capucine FAVRE, Céline MARRO

Val d'Isère : Xavier MATTIS, Corinne REVERSADE

Villaroger : Alain EMPRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Jean-Claude GIRARD

Laëtitia LE GUILLOU donne pouvoir à Catherine CROZ

Patrick MARTIN donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Christel MAILHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BIOLLEY est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 073-247300254-20260505-2026_66-DE

2026-65

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

En vertu de l'article L.1612-30 du CGCT, l'adoption d'un RBF est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57. Par ailleurs, il est précisé que l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

La rédaction de ce règlement a pour objectif premier de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières applicables au sein de la collectivité.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier joint à la présente délibération.

Yannick AMET

Président



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 073-247300254-20260505-2026_66-DE